



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

masseurs-kinésithérapeutes

Question écrite n° 114119

Texte de la question

M. Marc Goua attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur la situation des professionnels de la kinésithérapie qui sont particulièrement inquiets du peu d'intérêt qui est accordé à leurs missions et responsabilités. L'augmentation incessante des charges entraîne l'asphyxie des masseurs kinésithérapeutes. Ils revendiquent donc une revalorisation tarifaire, un tarif unique, une reconnaissance professionnelle ainsi qu'une protection de leur diplôme d'État contre les praticiens illégaux. En ce qui concerne la formation, le besoin se porte sur l'acquisition d'un cursus solide afin de valoriser la profession et d'obtenir une réelle reconnaissance du métier. Initiée en 2007, cette réforme prévoit la reconnaissance du diplôme de kinésithérapeute au grade de licence. Bien que favorables à une harmonisation européenne des diplômes, les étudiants en kinésithérapie et les praticiens estiment que le niveau de reconnaissance à ce grade est nettement insuffisant. En effet, la majorité des étudiants en kinésithérapie effectue, avant les trois années d'études, une année commune aux quatre formations médicales (PACES). Ce qui au total, conduit les étudiants à effectuer quatre années d'études. De plus, les praticiens kinésithérapeutes recommandent l'allongement de la durée des études, afin de permettre l'intégration des nouveaux savoirs et compétences, nécessaires aux futurs professionnels, dès leur formation initiale. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer si le Gouvernement compte répondre favorablement aux revendications de la profession.

Données clés

Auteur : [M. Marc Goua](#)

Circonscription : Maine-et-Loire (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 114119

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 juillet 2011, page 7579

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)